

MAIRIE de MOUSTIER

LOT-ET-GARONNE

47800



Le petit Moustérien

2022 – n° 15



Table des matières

Le mot du Maire	1
Changements au conseil municipal	2
Résumé des séances 2022 du conseil municipal	2
Les ASSOCIATIONS de la commune	5
CALA Génération Mouvement	6
MOUSTIER Tourisme.....	7
MILLESIME Comité d'animation.....	8
CHORALINE.....	9
L'école Jacques BABOT	10
Journée de Travaux communaux	13
Les arbres pour les droits des enfants	13
Manifestation artistique de 2022	14
Exposition de DROPT ART'.....	14
Cérémonie du 11 novembre	15
La journée nettoyage de la nature	16
Adiù Ô Grand Chêne !	18
Le PROJET d'aménagement de MOUSTIER	19
Moustier à l'heure du numérique	20
Transition énergétique/écologique	21
Le dossier.....	21
Ce qui change à Moustier	22
Le site Natura 2000 du Dropt	23
Natura 2000 : Qu'est-ce que c'est ?	23
Vous êtes propriétaires, agriculteurs ou ayants droits ? Quels sont les outils Natura 2000 dont vous disposez ?.....	25
AIDES et SERVICES dont vous pouvez bénéficier	27
Vos démarches administratives facilitées	27
Aide à la conduite	28
Plan Grand froid.....	29
Fonctionnement du Chenil Fourrière du 47	30
RECETTES	31
BÛCHE À LA PISTACHE ET À LA FRAMBOISE	31
FINANCIERS	32
INFOS MAIRIE	33
NUMEROS D'URGENCE	33

Le mot du Maire

Moustériennes, Moustériens,

L'année 2022, a vu reflourir quelques manifestations qui ont permis à tous de décompresser quelque peu : lotos, cabaret... Les journées de travaux communaux du conseil municipal ont également pu reprendre dans de meilleures conditions.

La cérémonie du 11 novembre a retrouvé sa population assidue et je l'en remercie.

Quelques travaux ont été réalisés : Le moteur de la grosse cloche, dont le son ne rythmait plus la vie de chacun, a été remplacé et un escalier a été posé pour permettre un meilleur accès au clocher. Des arbres ont été plantés sur le parking du bourg dont un pour les droits de l'enfant. Du mobilier a été acheté pour la mairie ainsi qu'un chariot de maintien en température et 2 armoires positives inox pour la cuisine scolaire. Des lampes LED ont été installées sur l'éclairage public avec une baisse de l'intensité lumineuse. Et enfin, divers travaux d'entretien ont également dû être effectués afin de préserver le bon état de nos structures.

Le ramassage des déchets est passé en porte à porte au 1er juillet 2022, accompagné d'une extension du tri, qui a permis de réduire le coût de traitement des déchets non recyclés. Merci pour votre implication dans cette évolution. Une borne de propreté canine a été installée à la halle afin de préserver le terrain de jeu des enfants.

Un éclairage a été posé au niveau du portail d'entrée de la cour de l'école où 39 enfants étaient présents, en classe de maternelle et CP, lors de la rentrée scolaire de septembre dernier. Une nouvelle directrice a pris ses fonctions suite au départ vers de nouveaux horizons de Mathilde GILLOT.

Les colis de Noël, venant agrémenter le moment des fêtes, ont été distribués aux aînés de la commune.

Pour 2023, un dossier important est en cours d'étude et vous serez conviés à une réunion publique durant laquelle les objectifs seront exposés et où vos remarques nous permettront d'affiner le projet de sécurisation et d'embellissement du bourg et de « la croix ». La procédure de reprise des concessions en état d'abandon, toujours en cours, se terminera et les travaux d'agrandissement du cimetière pourront commencer suite à la réalisation de l'étude hydrogéologique et du relevé topographique.

Aux bénévoles de nos associations, agents de la commune, enseignantes et toute personne œuvrant pour la vie de notre village, je tiens à rendre un hommage particulier dans ce bulletin annuel car ils rétablissent le lien social perdu avec la crise sanitaire.

Bienvenue aux nouveaux habitants et une pensée pour ceux qui nous ont quittés.

Meilleurs vœux à tous ainsi qu'à vos proches.

Très bonne année 2023

Claudine ÉON

Changements au conseil municipal

Cette année 2022 a vu les démissions de Serge COSTELLA et d'Évanie PALU.

Résumé des séances 2022 du conseil municipal

10 février :

- * Vote des restes à réaliser sur les dépenses et recettes prévues en 2021.
- * Acceptation du devis pour la réalisation des travaux de busage des eaux pluviales, route Marguerite Duras.
- * Acceptation du devis de 324€ TTC pour l'achat de range vélos pour l'école.
- * Mise en conformité de 3 armoires de commande d'éclairage public pour un montant de 2520,09€.
- * Signature d'une convention d'accompagnement à la transition énergétique avec TE47 (territoire d'énergie de Lot et Garonne). Rapport d'activité éclairage public 2020.
- * Débat d'orientation budgétaire : rémunération agent des écoles, indemnités des élus.
- * Location salle polyvalente répétition groupe de musique.

10 mars :

- * Examen et vote du compte administratif 2021 :

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement	- 10 835,73 €
Fonctionnement	243 607,33 €
Résultat global	232 771,60 €

- * Vote du compte de gestion 2021.

- * Affectation des résultats 2021 :

Résultat d'exploitation au 31/12/2021 :	243 607,33
Affectation complémentaire en réserve (1068)	16 196,73
Résultat reporté en fonctionnement (002)	227 410,60
Résultat d'investissement reporté (001) : Déficit	10 835,73

- * Débat d'orientation budgétaire : subventions communales 2022, participation aux feux d'artifice d'Allemans du Dropt, agrandissement du cimetière, plan de soutien aux cantines des petites communes, achat de range vélos pour l'école, aménagement et sécurisation d'un tracé piétonnier, achat de terrains au bourg.

- * TE47 : présentation d'un devis pour le remplacement des luminaires éclairage public en LED,

- * Rapport annuel 2020 sur la gestion des déchets par la communauté des communes du pays de Lauzun.

- * Vote de la motion sur la désertification médicale.

- * Préparation de la tenue du bureau de vote des élections présidentielles des 10 et 24 avril 2022.

7 avril :

- * Décision de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2022 et d'appliquer les taux suivants :

Taxe foncière (bâti) : 36,38 % (9,05% taux communal + 27,33% taux départemental), Taxe foncière (non bâti) : 70,00 %, Taux CFE : 14,79 %.

- * Vote du budget primitif 2022

Investissement

Dépenses : 193 752 € (Reste à réaliser : 21 500)

Recettes : 193 752 € (Restes à réaliser : 16 139)

Fonctionnement

Dépenses : 434 424 €

Recettes : 434 424 €

- * Suite à démission d'un élu, désignation d'un nouveau délégué titulaire au syndicat EAU 47 et élection d'un nouveau délégué titulaire au Territoire d'Énergie de Lot et Garonne TE47. Élection d'un nouveau membre titulaire à la commission d'appel d'offres, remplacement du correspondant de crise ENEDIS suppléant.

- * Approbation du devis de TE47 pour des travaux d'éclairage public : 10 619,88€ HT (passage en lampes LED) avec un paiement échelonné sur 5 ans, soit 2 123,98 € par an.

- * Compte rendu de la réunion du 30 mars avec le CAUE pour l'aménagement de bourg, le conseil municipal renonce à l'achat de terrains trop onéreux.

5 mai :

- * Le conseil municipal renonce à son droit de préférence sur les parcelles boisées de « Bois de Videau et Coulouma ».
- * Accord pour le dépôt d'une demande de subvention LEADER pour l'étude sur l'aménagement et la sécurisation du « bourg » et de « la croix ».
- * Accord pour la consultation de la maîtrise d'œuvre pour la phase d'étude de l'avant-projet d'aménagement.
- * Préparation d'une journée de nettoyage de la commune (jours nets 47).
- * Motion maison médicale de garde à Marmande.
- * Remplacement du moteur de la cloche 1 par l'entreprise BODET pour un montant de 2395,20€TTC ; accord pour faire faire les travaux électriques demandés par SOCOTEC suite au contrôle annuel à l'Église.
- * Préparation de la tenue du bureau de vote pour les élections législatives des 12 et 19 juin.
- * Prêt gratuit de la salle polyvalente pour une exposition de peinture qui se ferait également dans l'Église.

9 juin :

- * Demande de subvention LEADER pour l'étude du projet d'aménagement de bourg et sécurisation routière.
- * Approbation des nouveaux statuts de la communauté de communes du pays de Lauzun (CCPL).
- * Achat d'une armoire réfrigérée pour la cantine scolaire.
- * Accord de signature d'un contrat de partenariat avec la direction générale des finances publiques.
- * Journée de nettoyage de la nature à Moustier le 10 juillet.

11 juillet :

- * Acceptation du devis, d'un montant de 1548€TTC, concernant l'étude hydrogéologique pour l'agrandissement du cimetière.
- * Demande de transfert de la compétence « gestion du service public des eaux pluviales urbaines » de la communauté de communes du pays de Lauzun à la commune de Moustier.
- * Le conseil municipal prend acte du rapport d'activité 2021 de la CCPL.
- * Instauration de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères sur le loyer communal à compter du 1er septembre.
- * Instauration d'une redevance d'occupation du domaine public.
- * Achat de mobilier pour le bureau du Maire.
- * Tarif des repas à la cantine scolaire pour l'année 2022/2023 : Enfants 2,60€ ; adultes 5€.

8 septembre :

- * Rencontre avec la société de chasse.
- * Arrivée d'une nouvelle directrice à l'école.
- * Choix de l'architecte, société GETUDE, suite à la consultation faite pour l'étude sur l'aménagement de bourg.
- * Acceptation du devis de l'entreprise VARAGO pour l'entretien des espaces verts de la commune.
- * Élection de deux délégués au SIVU chenil fourrière de Lot et Garonne.
- * Le conseil municipal fixe le montant du loyer mensuel du logement communal à 430€.
- * Avis favorable sur le projet de rehausse du lac de la Ganne (Epidropt).
- * Taxe d'aménagement : le conseil municipal est en attente de la décision de la CCPL.
- * Approbation des nouveaux statuts de Territoire d'Énergie Lot et Garonne.
- * Désignation de monsieur Bruno KARSENTI en qualité de correspondant incendie et secours.
- * Information sur la signalétique des arrêts de bus par la Région.

20 octobre :

- * Démission d'une élue : élection d'un nouveau délégué au SIVU scolaire de la vallée du Dropt, au syndicat mixte Dropt aval (Epidropt), désignation d'un nouveau correspondant agriculture.
- * Vote d'une subvention exceptionnelle à l'association Millésime (itinérance culturelle de la CCPL).
- * Autorisation de signature de la lettre d'engagement avec le CAUE pour les travaux d'agrandissement du cimetière.
- * Adhésion à la mission « CONSIL 47 » du centre de gestion de Lot et Garonne.
- * Organisation de la cérémonie du 11 novembre.
- * Le conseil municipal décide de reconduire pour 2022 l'attribution de colis de Noël aux aînés.
- * Compte tenu de la flambée des prix de l'énergie, plusieurs mesures sont instaurées par le conseil municipal.
- * Transfert des arrêts de bus de la croix, jugés dangereux, au bourg.

15 décembre :

- * Rapport annuel 2021, service environnement de la communauté de communes du pays de Lauzun.
- * Décision de ne pas reverser, à la CCPL, une partie de la taxe d'aménagement que perçoit la commune.
- * Autorisation de signature du renouvellement de la convention passée avec la SAUR pour le contrôle et l'entretien des appareils de défense contre l'incendie (8 poteaux et 2 bâches).
- * Décision de réduire l'intensité de l'éclairage public dans un souci d'économie (75% puis 30 % de 22H à 6h).
- * Autorisation de signature de la convention avec TE47 (territoire d'énergie Lot et Garonne) pour l'accompagnement dans les obligations liées au décret tertiaire.
- * Modification des tarifs de location de la salle polyvalente suite à l'augmentation du coût de l'énergie.
- * Choix du devis pour la peinture des portes de l'Eglise pour un montant de 731€TTC.
- * Etude en cours pour les volets du logement communal.
- * Suivi sur les travaux d'agrandissement du cimetière.
- * Le conseil municipal autorise le dépôt des demandes de subventions concernant l'aménagement et la sécurisation du bourg.
- * Organisation de la cérémonie des vœux.

TRAVAUX sur réseau électrique

Des microcoupures de l'alimentation électrique sur certaines zones de la commune ont été constatées en 2022. ENEDIS informe que des travaux conséquents sur le réseau électrique « moyenne tension » qui alimente la commune seront entrepris durant l'année 2023.

Les ASSOCIATIONS de la commune

N'hésitez pas à la contacter si l'une d'entre elles vous intéresse.

MAIRIE de MOUSTIER
LOT-ET-GARONNE
47800



- ✓ **ACCA (Société de chasse)**
M. Mathias TEYSSOU, Président
« Lanique » 47120 PARDAILLAN
06.68.75.14.05
mathias.teyssou@orange.fr

 - ✓ **Club d'Animation et Loisirs des Aînés : CALA (3ème âge)**
Mme Gilberte SAUVIAC, Présidente
« Charpe » 47800 MOUSTIER
06.26.54.52.94

 - ✓ **CHORALINE**
Mme Christine PENICAUD, Présidente
Les Marès 47800 MOUSTIER
06.03.33.04.49
christinepenicaud@orange.fr
- | |
|---|
| Chef de chœur : M. VOGLER
06.82.96.82.45 |
|---|
- ✓ **MILLESIME COMITE D'ANIMATION**
M. Michel SABATER, Président
« La Croix » 47800 MOUSTIER
06.32.93.00.34
michelsabater@orange.fr

 - ✓ **MOUSTIER TOURISME**
Mme Nicole PALU, Présidente
« La croix » 47800 MOUSTIER
05.53.20.21.87
alaferme.palu@wanadoo.fr

CALA Génération Mouvement

Club d'Animation et Loisirs des Aînés



Nous venons enfin de passer une année à peu près normale après tous les aléas que l'on a pu rencontrer durant l'année 2021.

Les lotos le 1er et 3ème mercredi sont toujours de rigueur.

Cette année compte 3 repas !

Le 10 mars, nous avons fait le repas de printemps avec 46 convives.

Le 7 juillet, le repas des vacances avec 58 convives.

Le 13 octobre, le repas d'automne avec 46 convives.

Tous ces repas et les goûters sont toujours très appréciés en partant ils nous disent vous pouvez recommencer !

Nous préparons le goûter et le petit loto de fin d'année le 21 décembre 2022 et ils repartiront tous avec un cadeau.

Nous remercions la commune pour les participations et les aides qu'elle nous apporte pour le bon fonctionnement de nos activités.

Nos adhérents sont fidèles et nous en amènent des nouveaux.

Merci à tous car ce sont eux qui font tourner la machine.

Je souhaite une bonne année et une bonne santé à toutes et tous.

Merci et prenez soin de vous.

Gilberte SAUVIAC, Présidente et le bureau.



MOUSTIER Tourisme

Il faut bien se rendre à l'évidence, l'année 2022 ne nous a toujours pas permis de renouer avec les bonnes habitudes de fonctionnement au sein de notre association Moustier Tourisme ; même si la pandémie du Covid19 nous a rendu une certaine liberté dans notre quotidien, elle n'en reste pas moins présente pour reprendre le cours normal des choses.



Nous n'avons pas eu l'opportunité cette année encore de nous rendre à Flat pour écrire la dernière page officielle avec la signature de fin du contrat de notre jumelage après 30 ans d'existence.

Oublions rapidement cette année écoulee ! Tournons-nous vers cette nouvelle année 2023 où tous les espoirs sont permis. A commencer par une soirée théâtre qui vient de se programmer pour le 11 Mars. Nous accueillerons une troupe qui n'a jamais eu encore l'occasion de venir à Moustier alors que les soirées théâtrales existent depuis 1998. Il s'agit de la troupe « les tréteaux de Thalie » de Saint Antoine Du Breuil qui nous interprètera L'amour Foot.



S'agissant d'une reprise d'activité pour l'association, j'espère que notre public ne nous a pas oublié et qu'il répondra présent à cette soirée.

Au nom de Moustier Tourisme, je vous adresse tous nos vœux pour cette nouvelle année ; vœux de santé sans hésiter bien sûr ; vœux de réussite dans vos projets, et d'harmonie familiale si fragile dans le contexte que nous vivons aujourd'hui.



MILLESIME Comité d'animation

Le 17 octobre 2019 était créé le nouveau Comité des Fêtes baptisé : Millésime Comité d'Animation de Moustier.

Pour notre premier spectacle, le 22 février 2020, nous avons convié un quatuor d'artistes acteurs, musiciens, chanteurs : Le Patakez Music Show avec en première partie Bruno Rapin ardent défenseur de la ruralité.

Après une longue parenthèse due aux confinements successifs, nous avons reçu l'humoriste Pierre Aucaigne programmé en partenariat avec Bastid'art.

Le 5 décembre 2021 nous avons invités le quatuor : Les Frères Brothers, mais pour diverses raisons ce spectacle n'a pas pu avoir lieu.

Dernièrement le dimanche 16 octobre 2022 nous avons proposé une Revue Cabaret avec la troupe Dana Rev Compagnie suivie d'un apéritif dinatoire qui a eu un très grand succès. Ce spectacle a enregistré une participation du public jamais vue jusqu'à ce jour et nous nous félicitons de cette réussite.

Malheureusement le Comité d'Animation vieillissant ne souhaite pas poursuivre cette aventure et sera donc démissionnaire à la prochaine Assemblée Générale. A ce jour nous ne savons pas encore quel sera l'avenir de cette Association.

Je vais baisser le rideau sur cette note pessimiste et je remercie l'équipe de bénévoles qui m'a suivi jusqu'ici et le public qui a assisté à nos spectacles et qui a ainsi contribué à animer notre Commune.



Un dimanche au cabaret à Moustier !

Belle affluence en ce dimanche 16 octobre attirée par le spectacle Cabaret de la troupe Agenaise DANA REV COMPAGNIE, qui nous a gratifiés de l'incontournable French Cancan terminé en point d'orgue par un étonnant feu d'artifice de scène. A l'issue de ce beau spectacle un apéritif dinatoire d'excellente tenue a été offert au public nombreux qui a apprécié la prestation.



Le Président : Michel Sabater

CHORALINE

La saison 2022-2023 sera pour notre association, une année particulière.

En effet en septembre 2023 nous fêterons nos 20 ans d'existence. Donc cette année, nous allons travailler un programme digne de cet événement. Notre effectif est passé de 46 à 36, après ces années Covid certains n'ont plus l'envie de chanter. Par contre les présents sont très motivés.

Notre prestation annuelle aura lieu dans la salle des fêtes de Moustier. La date n'est pas encore définie.

En cette nouvelle année, les membres du bureau ainsi que les choristes vous souhaitent de bonnes fêtes et vous présentent leurs meilleurs vœux de bonheur et santé pour 2023.



L'école Jacques BABOT

Pour cette année scolaire 2022-2023, il y a 38 enfants à l'école maternelle : 9 petits, 12 moyens, 10 grands et 7 CP.

Au mois d'octobre, les enfants ont profité des derniers rayons de soleil pour aller faire une randonnée.

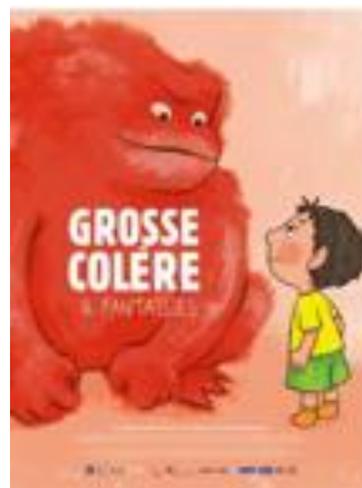
Nous avons également fait une petite sortie à vélo autour de l'école. Les enfants étaient très contents.



En novembre, les élèves de GS et CP ont eu le plaisir d'assister à la répétition d'un orchestre symphonique à Marmande.



En décembre, tous les enfants sont allés voir le film « Grosse Colère & fantaisies » au cinéma de Monséqur.



Durant la fête de Noël, organisée par l'association des parents d'élèves (l'APE), toutes les écoles du RPI ont préparé un chant commun, Mon beau sapin, que nous avons eu le plaisir de partager avec les parents. Puis chaque école a présenté un chant de Noël. Les élèves de la maternelle ont chanté Noël Jazz.

Les enfants ont préparé des biscuits et fabriqué des décorations de Noël que nous avons vendus pendant la soirée. Nous avons partagé du vin chaud et dégusté de délicieux gâteaux préparés par les parents d'élèves. Pour finir, le Père Noël est venu nous rendre visite et a distribué plein de bonbons aux enfants.



Le Père Noël est également venu rendre visite aux enfants à l'école et les a couverts de cadeaux.

Marie-Yvonne, la cuisinière de l'école, a préparé un bon petit repas pour les fêtes.

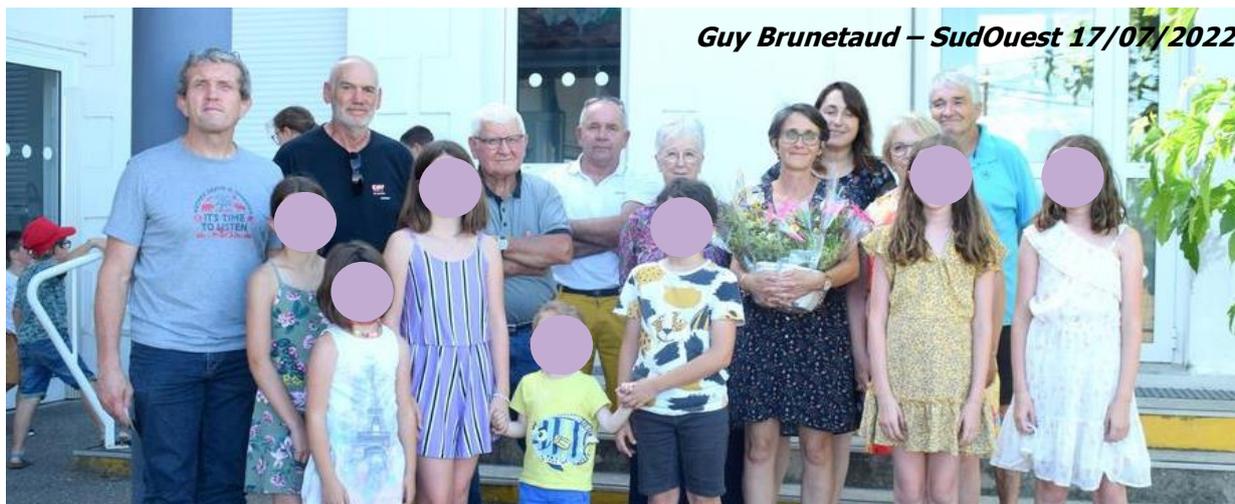
**Nous vous souhaitons un joyeux Noël
et une excellente année 2023.**



L'école Jacques BABOT -2- Le départ ...

Mathilde Gillot, directrice de l'école maternelle intégrée au RPI de la vallée du Dropt, a rendu les clés de sa salle de classe. Arrivée à l'âge de 29 ans, Mathilde a enseigné aux bambins durant 16 ans. La directrice a vu passer de très nombreuses têtes blondes venant des cinq communes du RPI (Agnac, Auriac, La Sauvetat-du-Dropt, Moustier, Pardaillan) qui, maintenant adultes, sont venues dire au revoir à leur maîtresse.

Jeudi 7 juillet, enfants, parents, conseillers municipaux, maires ont fêté le départ de Mathilde Gillot, qui a remercié tout un chacun, ainsi que la municipalité moustérienne qui fait des efforts dans l'agencement des locaux, permettant de travailler dans un grand confort. La municipalité a remis un cadeau à l'ancienne directrice qui va commencer un nouveau chapitre de sa vie professionnelle en effectuant une formation pour enseigner l'occitan. Un vin d'honneur a poursuivi cette conviviale réception.



L'école Jacques BABOT -3- ... et l'arrivée

Nasma Dahani, professeure des écoles occupant aussi le poste de directrice, vient de prendre ses fonctions à l'école maternelle Jacques-Babot, qui fait partie du RPI (Regroupement pédagogique intercommunal) de la vallée du Dropt avec les écoles d'Agnac, d'Auriac-sur-Dropt, de La-Sauvetat-du-Dropt et de Pardaillan.

Nasma Dahani remplace à ce poste l'ancienne directrice, Mathilde Guillot. Habitant Marmande, Nasma a été d'abord assistante pédagogique à l'unité pédagogique pour élèves allophones arrivants (UPE2A) au collège Chaumié à Agen. Son souhait a toujours été d'exercer dans le premier degré. Elle a ensuite exercé en classe de maternelle (petite et moyenne section) à l'école Édouard-Herriot à Marmande.



La nouvelle directrice est enchantée de pouvoir exercer à l'école maternelle du RPI de la vallée du Dropt, un établissement rural agréable et bien fourni en matériel pédagogique, qui compte 40 élèves, et va enseigner aux élèves de la grande section du cours préparatoire.

Lundi 5 septembre, la Maire Claudine Éon, le Président du RPI Serge Cadiot et des conseillers municipaux ont souhaité la bienvenue à la nouvelle directrice.

Guy Brunetaud – SudOuest 07/09/2022

Journée de Travaux communaux

Les travaux communaux (ici la mise en place des décors de Noël) demandent toujours un peu de temps, mais sont toujours bien récompensés ...



Les arbres pour les droits des enfants

Samedi 8 janvier, la municipalité a planté, en l'absence de vœux à la population et en petit comité en raison de la crise sanitaire, quatre mûriers platane afin d'habiller le parking communal. L'un de ces arbres a été dédié à l'anniversaire de la convention internationale des droits de l'enfant.



Manifestation artistique de 2022

Exposition de DROPT ART'



Dix jours de balades en Pays du Dropt, sur nos routes de campagne, au rythme des **ateliers d'artistes**.

Au cœur de 15 villages et bastides, 17 ateliers d'artistes et 12 espaces d'exposition vous ouvrent leurs portes : 73 artistes. Pour la quatrième année, les artistes du pays du Dropt vous invitent à découvrir leurs ateliers et leurs invités en ouvrant leurs portes.

Peintres, sculpteurs, photographes, tisserande, dessinateurs, plasticiens, graveurs, mosaïste, designer, calligraphe, assembleur, bricoleuse, artiste visuel et textile.

Une des journées du Dropt 'Art a eu lieu le 16 septembre 2022, vernissage du florilège à la salle des fêtes et église Bourg - 47800 Moustier, en partenariat avec le domaine Mont Ramé AOP Duras.

dropt.art.ateliers@gmail.com

<https://www.droptart.org/>

<https://www.facebook.com/visitesdateliersdartistes>

<https://www.instagram.com/dropt.art/>



Cérémonie du 11 novembre

Comme chaque année, Moustier a rendu hommage aux soldats morts pour la France.

La cérémonie du 11 novembre, en présence du colonel BRODA, des anciens combattants et des nombreuses personnalités, a vu le retour de la population en grand nombre.

Merci de votre présence.



La journée nettoyage de la nature

Sous l'impulsion du conseil départemental, le 10/07/2022 a eu lieu une journée de « nettoyage de la nature » à Moustier.

L'opération dénommée « JOURS NETS 47 » a consisté à suivre les bords des routes et des chemins de la commune et d'y ramasser les débris.

Merci à tous les bénévoles pour cette excellente matinée ; excellente à plusieurs titres :

Excellente tout d'abord, en bonne humeur et convivialité. Après ces 2 ans de disette due à ce que l'on sait, ça fait beaucoup de bien de se retrouver ou même, se découvrir ...

Excellente encore dans le cœur mis à l'ouvrage et la rigueur des participants à couvrir la totalité des parcours qui leur ont été confiés ; parfois avec quelques bobos....

Excellente enfin, en termes de résultat. La masse de déchets retrouvée est significative ; c'est notre milieu de vie proche qui s'en retrouve embelli.



5 Parcours ont été proposés aux participants allant du plus accessible de 4 km au plus « sportif » de 9km. L'ensemble des routes et chemins principaux de la commune ont été inspectés.





30 kg de déchets en sacs noirs, 15 kg en sacs transparents (équivalent déchets jaunes recyclables) une douzaine de bouteilles en verre, un tuyau d'arrosage métallique de 3 m, est le butin récolté. Une totalité d'environ 55 kg de déchets au total.

C'est bien le long de l'axe « Eymet – Duras » que les trouvailles ont été les plus nombreuses. L'axe « Allemans du Dropt - St Jean de Duras » vient en seconde position.

Environ 25 kms de la commune ont été inspectés ce qui revient à 2,2 kg de déchets /km.



Après l'effort, le réconfort, comme il est de coutume. Les 25 personnes présentes (participants et organisateurs) se sont retrouvées sous la halle communale pour partager un repas pris en charge par la commune.

Des efforts seront encore à fournir, car malheureusement, les incivilités environnementales sont encore de mise ... C'est pourquoi nous espérons vous voir ou vous revoir dès l'année prochaine pour la 2ème édition. <https://www.lotetgaronne.fr/bilan-journets47.pdf>

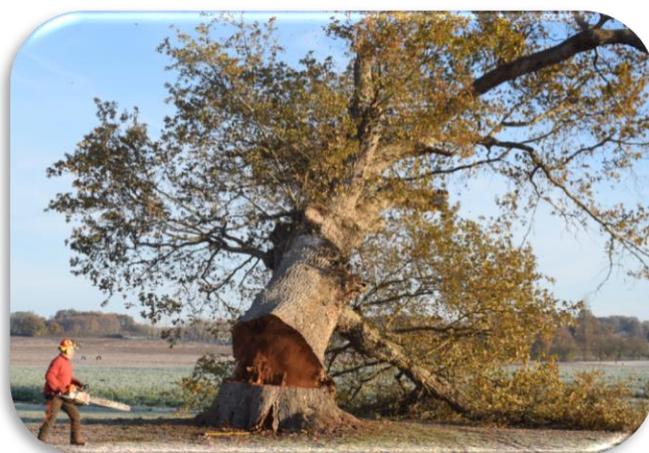


Adiù Ô Grand Chêne !

Non loin de la maison de Pierre et Annie Crouzet, vous avez tous vu le profil majestueux du chêne séculaire qui la dominait. Avec une circonférence de 6 mètres et d'un âge estimé à environ 250 ans, cet arbre était assurément l'un des plus vieux de la région. Depuis quelques années, des branches abîmées s'en décrochaient... mortes ; sonnait l'échéance toute proche d'une funeste issue !

Pierre et Annie ont donc décidé de faire abattre ce gros chêne ... à leur grand désespoir. Il a connu des temps dont plus aucun Homme ne peut plus aujourd'hui, témoigner ...

Samedi 17 décembre, le chêne a été abattu. C'est alors que le pot aux roses est apparu aux yeux de son fossoyeur et des propriétaires : l'intérieur de l'arbre était entièrement creux. Au trois quarts pourris, il ne finira pas même en bois de caisse comme l'arbre de Brassens. Sa destinée semble plus certainement l'amener à alimenter les feux de joie de toute la famille !



Le PROJET d'aménagement de MOUSTIER

Depuis plusieurs années, la commune s'efforce d'entretenir son patrimoine et d'améliorer le cadre de vie de ses habitants.

Madame le Maire et son conseil municipal ont la volonté de redynamiser le village, en y créant une véritable « vie de bourg ». La particularité de Moustier réside dans sa morphologie difficile à dompter : un bourg éclaté en 2 sites, l'un Le Bourg abritant les espaces publics (mairie, école, église), l'autre Croix de Moustier ayant une vocation quasi uniquement résidentielle. Le village bénéficie d'un cadre de vie privilégié, notamment grâce à la présence d'espaces verts, et à la proximité avec la Route Départementale qui offre à la commune un passage important.

Le projet global consiste donc à recréer du lien entre ces deux entités, ainsi qu'avec Allemans-du-Dropt, où se trouve plusieurs équipements et services qu'utilisent quotidiennement les moustériens, en créant une liaison douce piétonne le long de la départementale.

Ceci afin de faciliter l'accès aux commerces et services mais surtout de sécuriser les déplacements en favorisant et en développant les échanges entre les habitants du village par la création d'un espace de détente/remise en forme sur les espaces verts municipaux autour de la mairie et de l'église.



Une réunion publique sera organisée prochainement, venez y participer !

Moustier à l'heure du numérique

Création du site internet de la commune.

Depuis le 07/03/2022, la commune s'est dotée d'un site internet. N'hésitez pas à le consulter et à donner votre avis.

<http://www.moustier.fr>



Internet en haut débit arrive chez nous !

LE HAUT DEBIT POUR TOUS ! PARTOUT EN LOT-ET-GARONNE

LE SAVIEZ-VOUS ?

La fibre optique sera disponible dans 100% des foyers et entreprises en juin 2024, en attendant des solutions existent
Tous les foyers de Lot-et-Garonne peuvent bénéficier d'une solution Internet à Haut Débit !

- 1 Quelle est la solution la plus adaptée à mes besoins ?**

5 technologies mobilisables suivant votre adresse

 - Réseau cuivre : ADSL, VDSL, SDSL
 - Fibre optique
 - Wifi Haut Débit
 - 4G fixe
 - Satellite nouvelle génération
- 2 Comment faire pour y avoir accès ?**
 - Je me renseigne sur les sites d'éligibilité des fournisseurs d'accès à Internet (FAI)
- 3 Qui peut m'aider en cas de difficulté ?**

Vous n'avez pas trouvé de solutions nous pouvons vous aider, contactez les conseillers numériques de Lot-et-Garonne Numérique

0800 94 90 99
conseillers.numeriques@lgnum.com

Credits : Storyset - Ne pas jeter sur la voie publique

Transition énergétique/écologique

Le dossier

L'énergie et les matières premières ne sont pas inépuisables... des hommes politiques et de plus en plus de citoyens en prennent enfin conscience !

Pour réduire notre impact sur les matières premières, il faut d'abord devenir plus sobre ; ensuite et bien sûr, réparer, recycler, réutiliser, bref ...économiser. L'heure n'est plus à la gabegie.

Focus sur l'énergie et impact climat

Pour l'énergie, le problème est multiple :

- Puisque non inépuisable, il faut l'économiser, donc il nous faut être plus sobre !

3 énergies fossiles principales : charbon, pétrole et gaz

Le **charbon** est encore fortement présent sur terre mais il se déplace très peu ! La majorité des quantités de charbon exploitées restent dans le pays origine. 40% de l'électricité dans le monde est produite à partir de centrale à charbon. En comparaison avec les autres énergies fossiles, c'est elle qui produit le plus de CO₂ par unité d'énergie produite.

Les experts, sans le dire trop forts, semblent d'accord pour dire que nous ne saurons pas extraire plus de **pétrole** que nous l'avons fait en 2008. Ce qui veut dire que nos sociétés de consommation, basées sur l'exploitation du pétrole et qui nous a permis d'obtenir le confort de vie actuel, est sur le déclin... qu'on le veuille ou non. Le pétrole se déplace très bien et est très dense. C'est « grâce » à lui que la société a pu se développer jusqu'à aujourd'hui en nous donnant des possibilités très forte de production, de mobilité, de progrès social et donc ... de pouvoir d'achat ! Moins de pétrole signifie, rupture d'approvisionnement, moins de richesses produites et donc moins de pouvoir d'achat ...¹

En comparaison, le **gaz** émet moins de CO₂ par unité d'énergie produite. Le gaz se déplace assez facilement mais il faut des tuyaux (gazoducs). Le transport par bateau nécessite des infrastructures importantes et un processus de liquéfaction / regazéification lourd dans des ports « méthaniers ».

En France nous n'avons que 1% du pétrole que nous utilisons, plus de gaz, plus de charbon... il nous faut donc tout importer... sur un marché qui va se tendre...tout le monde va en vouloir ...mais il n'y en aura pas pour tout le monde ... Nous sommes donc fortement à risque !

- Ensuite, l'énergie que l'on utilise doit changer de source ; c'est à dire passer de fossiles (charbon, pétrole, gaz) à non fossiles (nucléaire, Energies ReNouvelables (ENR)...)

En France, le développement des ENR (bilan carbone trop élevé, notamment les éoliennes), mais principalement du nucléaire est essentiel pour nous. Nous avons la chance de posséder un parc nucléaire déjà important. Cela va de pair avec une électrification de nos modes de consommation d'énergie... mais aussi et surtout de sobriété car tout ne pourra pas être électrifié !

- Enfin, l'énergie fossile qui nous reste et qu'on aura le droit de consommer doit nous servir d'abord à modifier nos processus de production et de mobilité pour décarboner notre société et notre économie afin de limiter le dérèglement climatique.

En effet, l'accord de Paris engage les signataires à prendre les décisions pour limiter le réchauffement climatique planétaire à 1,5°C par rapport à l'époque préindustrielle, depuis 2015 jusqu'en 2050 (déjà 7 ans de perdus !!). A cette date, le bilan carbone de l'activité humaine devra être de 0 !

Le problème majeur des énergies fossiles, est qu'elles dégagent du **dioxyde de carbone** (CO₂), lequel est la cause reconnue par le GIEC² comme étant la cause du dérèglement climatique. Et c'est bel et bien l'activité humaine qui génère ce surplus de CO₂. Les scientifiques savent différencier les causes d'une modification du climat naturelle avec celle de l'activité humaine.

¹ Voir « Le monde sans fin » de Blain et Jancovici chez DARGAUD

² Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'évolution du Climat

Nous sommes déjà à +1,2 °... autant dire que le +1,5° en 2050 est quasi intenable au train où vont les choses... Et au rythme ou nous restons sans bouger.

La terre a bien sûr déjà subi des modifications de son climat de quelques degrés dans toute son histoire, mais sur des millénaires...celle que nous vivons est inédite puisque se déroulant sur 80 ans. A ce rythme, les êtres vivants ne peuvent pas s'adapter. Outre le dérèglement climatique, l'activité humaine (emprise au sol des bâtiments et routes, transports, pollutions diverses ...) 70% des espèces de vertébrés ont disparus depuis 1970³.

La transformation de nos sociétés doit se faire. Si on ne fait rien, l'issue fatale est certaine ! Les politiques de tous les pays et nous même, devons l'avoir en tête ; à chacun de commencer par quelque chose... c'est en propageant les initiatives qu'on pourra « peut-être » s'en sortir. Mais ce sera long et difficile ...⁴

Vincent Chamboulive

Pour en savoir plus :

<https://climate.selectra.com/fr/actualites/rapport-giec-2022>

<https://jancovici.com/>

<https://jancovici.com/publications-et-co/livres/le-monde-sans-fin/>

Ce qui change à Moustier

Il va donc sans dire que les communes doivent aussi engager leur transition énergétique et écologique comme nous tous, et avec urgence.

A Moustier, bien sûr les actions sont plus qu'infinitésimales et bien modestesmais elles s'inscrivent dans le bon cadre... et puis, il faut bien commencer !

Energie

- 1- Eclairage public remplacé par des lampes à leds
- 2- Intensité lumineuse (énergie consommée) baissée de 30 % en pleine nuit et 75 % soirée et matin.
- 3- Eclairage du clocher éteint
- 4- Consigne de température passée à 19°C à l'école et bâtiment publics.

Matières premières

Les actions sont en place à Moustier sous l'impulsion de la CCPL :

- 1- Extension des consignes de tri qui a permis de fortement augmenter la masse de déchets dans le réseau de recyclage
- 2- Politique de généralisation de l'utilisation du compostage (les matières organiques se décomposent toutes seules entre 6 et 12 mois...elles sont en outre composées d'au moins 90% d'eau....
- 3- Composteur pilote à l'école de Moustier pour sensibiliser nos enfants

Recyclage du textile en Pays de Lauzun

Trouvez les **bornes Refashion** proche de chez vous pour déposer les vêtements, chaussures et textiles que vous ne gardez pas, afin qu'ils soient reportés ou recyclés !



Vos vêtements, linge de maison et chaussures déposés ici seront reportés ou recyclés



Pour plus d'informations sur la 2^e vie de vos textiles déposés, rendez-vous sur www.refashion.fr/citoyen

Ces actions ont permis de réduire de 40 % la masse de déchets mis en décharge depuis le 01/07/22, par la CCPL.

Les solutions à votre portée !

³ Source WWF, Living Planet Index Final

⁴ Sources <https://theshiftproject.org/>

Le site Natura 2000 du Dropt

Natura 2000 : Qu'est-ce que c'est ?

Natura 2000 est un réseau de sites naturels qui recouvre plus de 18% du territoire terrestre européen. Son objectif est de **maintenir la diversité biologique des milieux, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales** dans une logique de développement durable. 1 753 sites Natura 2000 sont présents en France. L'Etat Français a choisi de privilégier la voie de la concertation et du volontariat. Un volet réglementaire existe également dans certains cas.

Le dispositif Natura 2000 a 2 vocations :

- **Conserver et améliorer le potentiel d'accueil de la biodiversité** sur les sites via des outils de restauration ou gestion des milieux (Charte, Contrats, MAEC).
- **Ne pas dégrader** l'état actuel de la biodiversité en analysant les impacts potentiels de certains projets via l'évaluation d'incidence

Le site « Réseau hydrographique du Dropt » (FR7200692)

Le site Natura 2000 « Réseau hydrographique du Dropt » est identifié par l'Europe et la France depuis 2004 et dispose d'un document de gestion (le « DOCOB ») depuis 2015.

Le syndicat **Epidropt** est la structure porteuse de l'animation du site Natura 2000 du Dropt depuis septembre 2019. Son rôle est d'assurer la mise en œuvre du DOCOB (mise en place de contrat, accompagnement des acteurs locaux, ...).

Le site s'étend sur **6 294 ha le long du Dropt et ses affluents depuis Allemans-du-Dropt / Moustier jusqu'à la confluence avec la Garonne**. Il concerne 66 communes, 4 communautés de communes et 2 départements (72% du site en Gironde, 28% en Lot-et-Garonne).

19 espèces d'intérêts communautaires sont présentes :

- Des mammifères (la Loutre, le Vison et 8 espèces de Chauves-souris)



Loutre



Vison d'Europe *Mustela lutreola* | Ma...

- Des libellules (la Cordulie à corps fins et l'Agrion de Mercure)



[*Oxygastra curtsii*] Cordulie à cor...



Agrion de Mercure | Balade : Randonnée ...

- Des papillons (le Damier de la Succise et le Cuivré des marais)



Damier de la succise - MHNT



Le cuivré des marais (Lycaena dis...

- Des coléoptères (le Lucane Cerf-Volant et le Grand Capricorne)



Lucane cerf-volant, le retour. | Musardage...



Le Grand Capricorne – Syndicat d'Initiative ...

- Des poissons (le Toxostome, la Bouvière et la Lamproie marine)



Le toxostome ou sofie est un poisson qui a pratiquement disparu de l'ensemble des rivières de haute-garonne. Elle vit en rivière et peut atteindre 200 gr pour 25 centimètres de long. Sa forme allongée rappelle celle d'un chevesne, mais sa parure d'écaillés moins brillante. Son museau possède un bourrelet caractéristique et sa peau est fragile au toucher



- Une tortue, la Cistude d'Europe



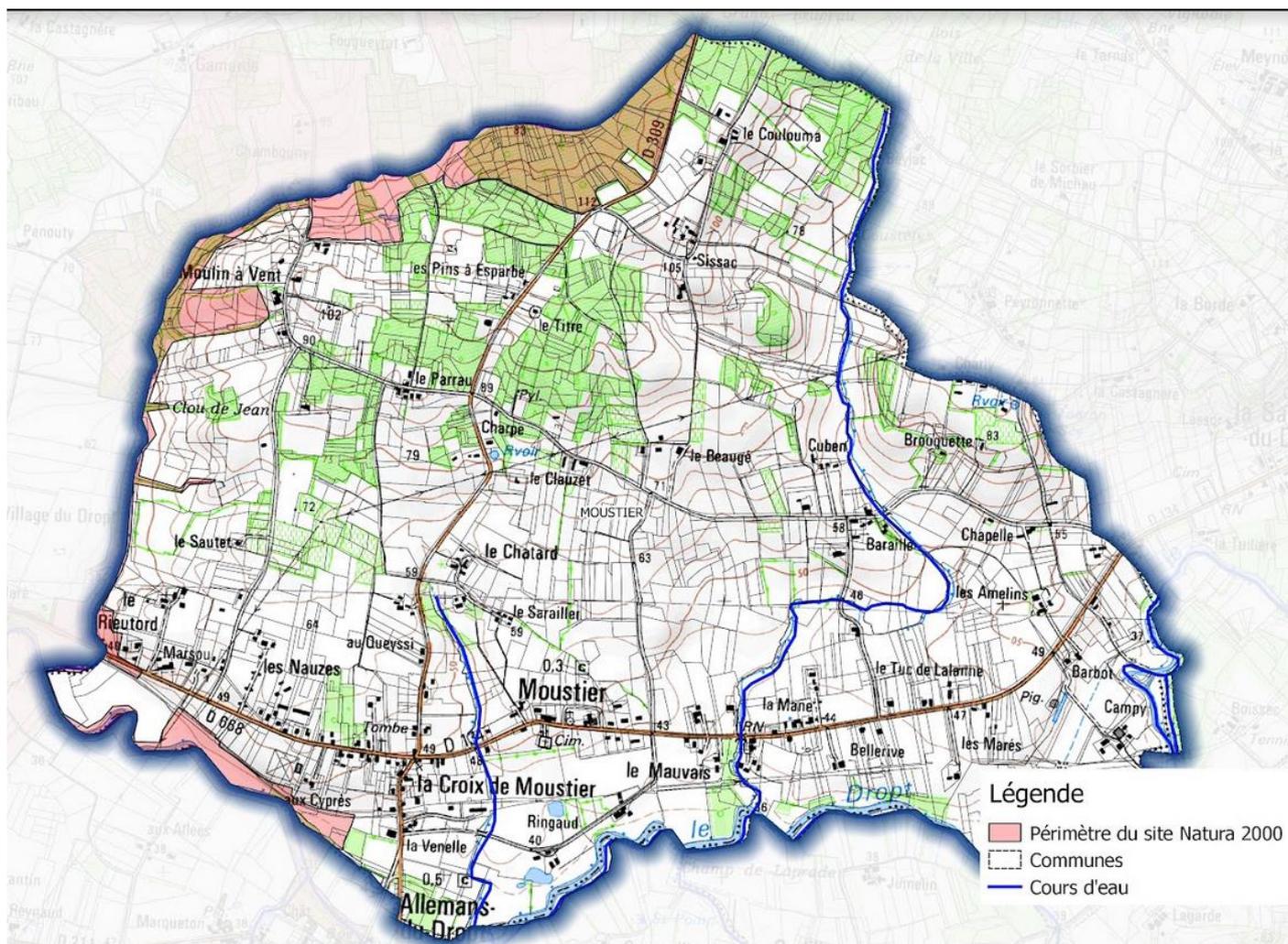
La cistude d'Europe

Enfin, **6 habitats** d'intérêts communautaires sont référencés :

- des milieux aquatiques (certains plans d'eau),
- des boisements humides (Aulnaies),
- des prairies diverses et des friches humides.

A Moustier, la surface classée « natura 2000 » est de 49 hectares. La surface totale sur la vallée du Dropt est de 6290 hectares. La commune avec le moins de surface avec 1 hect est allemands du Dropt, celle avec le plus est St Ferme avec 324 hectares.

Carte de la commune avec les zones « natura 2000 » en rose ou marron



Vous êtes propriétaires, agriculteurs ou ayants droits ? Quels sont les outils Natura 2000 dont vous disposez ?

La Charte Natura 2000 :

La Charte est un moyen de reconnaissance de l'Etat pour vos bonnes pratiques. Elle permet une exonération foncière (sur le non bâti) sur les parcelles engagées.

Les Contrats Natura 2000 :

Une aide pour restaurer ou entretenir un habitat. Vous vous engagez à mettre en place certaines actions qui vous sont en contrepartie subventionnées par l'Etat. Attention, les parcelles déclarées à la PAC ne peuvent pas en bénéficier.

Les MAEC (Mesures Agroenvironnementales et Climatiques) :

Vous pouvez recevoir des aides de la PAC en contrepartie de pratiques respectueuses de la biodiversité sur vos parcelles. Seules les parcelles déclarées à la PAC peuvent en bénéficier.

Qu'est-ce-que l'évaluation d'incidence Natura 2000 pour les projets dans ou à proximité du site ?

C'est l'étude préalable qui a pour objectif de vérifier la compatibilité d'un projet (travaux, manifestations, aménagements, ...) avec les objectifs de conservation des sites Natura 2000 et au besoin d'ajuster le projet de manière à éviter toutes atteintes.

Les projets nécessitant une évaluation des incidences Natura 2000 sont définis dans des listes locales et nationales. Vous pouvez les retrouver en détails sur le site d'Epidropt (rubrique Outils de gestion ; Natura 2000).

1 / Pour savoir si mon projet est soumis à une évaluation d'incidence je me réfère aux listes nationales et locales ou je contacte les services concernés (DDT(M) jusqu'en 2022, puis Région à partir de 2023), ou l'animatrice du site.

2 / J'élabore mon dossier

3 / Je transmets ma demande à l'administration

Bon à savoir !

L'inclusion des terrains dans le réseau Natura 2000 ne modifie pas le statut de propriété et n'impose pas de gestion particulière pour les propriétaires et les usagers, pour autant que les activités n'affectent pas l'intégrité de la zone concernée.

Pour en savoir plus :

Observatoire de la faune sauvage de Nouvelle-Aquitaine

<https://observatoire-fauna.fr/>) ou chacun peut rechercher les espèces observées près de chez lui, et y entrer ses propres observations.

Sur la page d'Epidropt, rubrique Outils de Gestion : <http://www.epidropt.fr/fr/outils-de-gestion/natura-2000.html>

Lien vous permet d'accéder à la base documentaire où vous trouverez notamment la carte dynamique vous permettant de visualiser le périmètre du site :

https://www.google.com/maps/d/u/0/edit?mid=1fYBYzpLZGxF26ubtt0YKRh_j2Ksa7IWh&ll=44.66152430863754%2C0.07954149999999771&z=11

Epidropt 23 avenue de la Bastide 24500 EYMET Manon LAINE zh.dropt@orange.fr 05 53 57 53 42 - 07 86 78 08 15	DDTM de la Gironde Service Eau et Nature Rue Jules Ferry - B.P. 90 33090 BORDEAUX cedex 05 47 30 51 72 ddtm-sner@gironde.gouv.fr	DDT du Lot-et-Garonne Service Environnement 1722, avenue de Colmar 47916 Agen Cedex 9 05.53.69.34.62 ddt-se-ge-spema@lot-et-garonne.gouv.fr
---	---	---



L'espèce répertoriée observée sur la commune de Moustier est le cuivré des marais. Cela reste une indication, une espèce peut être présente mais non observée lors de ces inventaires : une non observation n'est pas une absence.

AIDES et SERVICES dont vous pouvez bénéficier

Vos démarches administratives facilitées



**France
services**



ACCUEIL MIRAMONT DE GUYENNE

LUNDI 9H-13H

MARDI 9H-13H

MERCREDI 9H-12H ET 14H-17H

JEUDI 9H-12H ET 14H-19H

VENDREDI 9H-12H ET 14H-17H

CONTACT

28 BD JULES FERRY

07.88.99.95.55

NOS AGENTS VOUS
ACCOMPAGNENT POUR
VOS DÉMARCHES

France services vous permet d'accéder facilement aux services publics comme par exemple :

- **CAF (Caisse d'Allocations Familiales)** : Allocation logement, RSA, prime d'activité...
- **CPF (Compte Professionnel de Formation)** : Inscription, utilisation des droits...
- **PÔLE EMPLOI** : Inscription, actualisation, utilisation de l'espace personnel, recherche d'emploi, C.V...
- **CARSAT** : Information sur les droits à la retraite, aide à la demande de retraite, constitution dossier...
- **CPAM (Caisse Primaire d'Assurance Maladie)** : Aide à la création et gestion d'un compte Améli, demande de CSS (Complémentaire santé solidaire)...
- **MSA (Mutualité Sociale Agricole)**: Aide à la création et gestion du compte personnel, retraite, santé, aide au logement...
- **DDFIP (Impôts)** : Accompagnement à la déclaration et aide à la mise à jour sur les informations personnelles.
- **CDAD (Conseil Départemental d'accès au droit / Ministère de la justice)** : Orientation auprès de juristes ou conciliateur de justice...
- **PRÉFECTURE (Ministère de l'intérieur)** : Certificats d'immatriculation, permis de conduire...
- **LA POSTE** : Achat de timbres, envois de recommandés, création de boîte mail...

INSERTION
SOLIDARITÉ
DÉVELOPPEMENT
AU CŒUR
DE NOS ACTIONS

47

en FRANCE
et dans
le MONDE

AGIR actions de
bénévoles pour la
coopération et le
développement
LOT ET GARONNE
MILÉGAISON DÉPARTEMENTALE

CONSOL

la conduite solidaire

 **Pour ceux QUI N'ONT PAS DE VOITURE
ou qui ne peuvent plus conduire** 

Les **conducteurs** sont bénévoles,
propriétaires d'un véhicule, détenteurs
du permis de conduire et habitent dans la
commune ou à proximité du demandeur.

Les **bénéficiaires**,
sont des personnes
ayant peu de ressources
financières et pas de
moyen de transport sur
leur commune.

Accord
conducteur / bénéficiaire
via leur Mairie

Plus d'informations : 05 53 96 97 98 - www.consol.fr



LOT-ET-GARONNE
Le Département



Plan Grand froid

Il apporte une réponse aux personnes les plus fragiles afin de leur permettre de vivre dans les meilleures conditions les épisodes hivernaux.

GRATUITE : 3 mois d'abonnement sur la période du 1^{er} décembre 2022 au 28 février 2023.

Présence Verte vous informe : La **Conciergerie d'Ici** - plateforme MSA Services - gratuite et accessible pour tous, obtenir une réponse pour faciliter la vie au quotidien, trouver des solutions ou faire face à des imprévus.

Un simple appel permet une écoute, un conseil et une mise en relation avec des services de confiance référencés pour leurs qualités de réalisation, leurs valeurs solidaires et leur proximité en 47 et 24.

CONCIERGERIE D'ICI : 05.53.67.78.42 – contact@conciergerie-dici.fr

Présence Verte Guïenne vous renseigne au 05 53 67 78 00.



Frais d'installation + abonnement OFFERTS
de Décembre à Février

Offre valable pour une souscription à compter du 1^{er} décembre



Un moyen simple et efficace pour être secouru 7j/7 et 24h/24 en cas de besoin.

Sécurisez-vous à l'extérieur de votre domicile avec la téléassistance mobile.



1 rue Tapie à AGEN
guienne@presenceverte.fr

05 53 67 78 00
www.presenceverte.fr

S.I.V.U. Chenil fourrière de Lot & Garonne

Quel est le fonctionnement du Chenil ?



La fourrière assure la prise en charge, la garde et l'entretien des animaux errants ou saisis et placés sous procédure judiciaire. Suite à un **1er contact par téléphone**, elle récupère les animaux uniquement suite à **une demande écrite du maire de la commune** par l'intermédiaire d'un document signé par le maire : le **"bon de Mairie"**.

Elle ne peut prendre en charge les animaux amenés par des particuliers que s'ils sont munis de cette autorisation signée par le maire de la commune où a été trouvé l'animal.



L'équipe procède à la recherche des propriétaires des animaux trouvés et leur restituent l'animal lorsqu'ils le réclament.



! En aucun cas le S.I.V.U. ne capture les animaux errants !



Les animaux sont obligatoirement identifiés (par puce électronique) avant leur remise à propriétaire ou cession aux associations.

A l'issue d'un délai franc de garde de 8 jours ouvrés, si l'animal n'a pas été réclamé par son propriétaire, il est considéré comme abandonné et devient propriété du gestionnaire de la fourrière, qui peut en disposer dans les conditions suivantes :

- Remis à son propriétaire s'il se fait connaître avant cession à un refuge,
- Après avis du vétérinaire :
 - ° le gestionnaire **cède l'animal à titre gratuit aux associations (SPA) disposant d'un refuge qui, seules sont habilitées à proposer des animaux à l'adoption.**
 - ° Après l'expiration d'un délai de garde, si le vétérinaire en constate la nécessité et en dernier recours, il procède à l'euthanasie de l'animal (article L211-25 du CRPM)

8 JOURS POUR RECLAMER L'ANIMAL



MAIS

Les euthanasies peuvent être évitées grâce à :
plus d'identifications = MOINS d'abandons d'animaux
plus de stérilisations = MOINS d'animaux errants

Rappel : www.chenil-fourriere47.com - toutes les photos des animaux présents en fourrière qui attendent leur propriétaire.

RECETTES

BÛCHE À LA PISTACHE ET À LA FRAMBOISE

Préparation : au moins 2h cuisson : 180°C 20 min congélation : 6h réfrigération : 4h

Ingrédients :

Pour le financier à la pistache : 120g d'amandes en poudre, 90g de sucre glace, 30g de farine, 4 blancs d'œufs, 100g de beurre, 4 c à soupe de pâte à pistache. Pour la mousse à la framboise : 200g de coulis de framboise, 4 feuilles de gélatine, 1 blanc d'œuf, 60g de sucre en poudre, 200g de crème liquide, 20 framboises fraîches entières. Pour le glaçage au chocolat : 150 ml de lait, 100 ml de crème liquide, 50g de miel, 200g de chocolat noir à 70 %, 20g de beurre.

Préparation :

Financier à la pistache : dans un saladier, tamiser la poudre d'amandes, le sucre glace et la farine. Ajouter les blancs d'œufs. Préchauffer le four à 180°. Faire fondre le beurre et ajoutez-le au mélange. Ajouter la pâte à la pistache. Verser dans un moule à bûche plat avec du papier cuisson au fond. Cuire pendant 20 min au four. Laisser refroidir 10 min et démouler. Découper un rectangle de la forme du fond du moule à bûche en silicone.

Mousse à la framboise : verser le coulis de framboise dans une casserole et faire chauffer. Faire ramollir la gélatine dans l'eau froide. L'égoutter et la verser dans le coulis chaud, remuer. Dans un saladier, monter le blanc en neige ferme puis ajouter le sucre en poudre. Battre encore un peu : la meringue doit être brillante. Ajouter au coulis de framboise. Monter la crème liquide bien froide en chantilly et l'incorporer délicatement au mélange précédent.

Montage : recouvrir l'intérieur du moule en silicone d'un film alimentaire. Verser la mousse à la framboise, parsemer de framboises fraîches et les enfoncer dans la mousse. Poser le financier à la pistache découpé à la bonne dimension sur la mousse à la pistache. Congeler au moins 6 h.

Le lendemain, préparer le glaçage : dans une casserole, faire bouillir le lait, la crème et le miel. Verser le tout dans un saladier qui contiendra le chocolat haché. Mélanger doucement à la cuillère et ajouter le beurre en morceaux.

Sortir la bûche du congélateur, démouler, sortir le film alimentaire et la retourner sur un plat. Verser le glaçage tiède par-dessus. Lisser le dessus et les côtés. Conserver la bûche au réfrigérateur jusqu'au moment de servir.

Bon appétit !



FINANCIERS

Pour 16 financiers

préparation : 15 min

cuisson : 200°C 17 min

Ingrédients :

3 blancs d'œufs

100 g beurre

100 g poudre d'amande

100 g sucre

50 g farine

pépites de chocolat et/ou amandes effilées (pour la décoration)

Préparation :

Dans un saladier, battre au batteur les 3 blancs d'œufs.

Dans un autre saladier, mettre le sucre, la farine et les amandes en poudre ; bien mélanger.

Ajouter cette préparation aux blancs d'œufs battus.

Faire fondre les 100 g de beurre dans une casserole puis le verser dans la préparation. Mélanger afin d'obtenir une pâte lisse.

Remplir un moule à financiers ronds ou rectangulaire avec la pâte en ne remplissant pas trop les moules. Disposer dessus les pépites de chocolat ou les amandes effilées.

Mettre dans le four directement sans préchauffer à 200°C pendant 17 minutes environ (à surveiller) et sortir aussitôt à la fin de la cuisson. Attendre un peu avant de démouler les financiers.



Bon appétit !

INFOS MAIRIE

Secrétariat de la mairie

Lundi 8h30 à 12h00 13h30 à 17h30

Jeudi 8h30 à 12h00 13h30 à 17h30

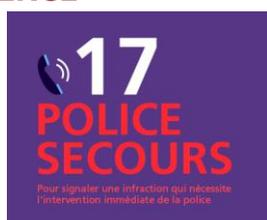
Permanence du maire : sur rendez-vous

Téléphone mairie 05 53 20 23 67

Email de la mairie mairie.moustier@orange.fr

Adresse site de la commune : <http://www.moustier.fr>

NUMEROS D'URGENCE



Pharmacie de garde :

05 53 94 31 65

Pharmacie CHARRON (Allemans du Dropt) :

05 53 20 23 44



Hôpital de Marmande :

05 53 20 30 40

Médecin : Jean Pierre DOMEQ (Allemans du Dropt)

05 53 20 20 33



Dentistes : Patricia VIDEAU DE POUQUES (Allemans du Dropt)
Et Nathalie GAVA

05 53 20 22 12



Ostéopathes : Pierre DE LAPOYADE (Moustier)
Alexandre DOMEQ (Allemans du Dropt)

06 48 48 35 67
05 53 20 68 35



Infirmières : Anne LESIMPLE, Emmanuelle AGOSTINI

05 53 20 25 60

Infirmières : Gwladys MENINI, Sophie CHASTEAU-BOUNY

05 53 79 27 75



Soins et services à domicile : UNA GUYENNE
accueil-unaguyenne47@orange.fr

05 53 76 06 30

2023

Madame le Maire, Claudine ÉON,
Les membres du Conseil Municipal,
Le personnel communal,
Vous présentent leurs meilleurs vœux pour la nouvelle année.